



Municipalité de
Saint-Denis-
De La Bouteillerie

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DENIS-DE LA BOUTEILLERIE
MRC DE KAMOURASKA**

AVIS PUBLIC

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement relatif aux dérogations mineures.

1. **Que** lors de la séance tenue le 7 novembre dernier, le conseil de la municipalité a adopté le projet de « **règlement numéro 362 relatif aux dérogations mineures** ».
2. **Qu'**une assemblée publique de consultation aura lieu le 28 novembre 2022, à 19 h 00, à la salle du conseil sur le premier projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. **Que** le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
4. **Que** le projet de règlement vise tout le territoire de la municipalité.
5. **Que** le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 5, route 287, à Saint-Denis-De La Bouteillerie.

Donné à Saint-Denis-De La Bouteillerie, ce 16^{ième} jour du mois de novembre 2022.

Anne Desjardins, directrice générale et
greffière-trésorière